

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX

DD085-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 67  
Présents : 44  
Votants : 54  
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 21 juin 2013

**Le 28 juin 2013**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAP AUPRES DE L'EPIC  
PERIBUS : EMPLOI D'AGENT COMPTABLE SPECIAL**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,  
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,  
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,  
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBOU, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,  
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,  
LINTIGNAC, MATHIVET, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CAP AUPRES DE L'EPIC  
PERIBUS : EMPLOI D'AGENT COMPTABLE SPECIAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** dans le cadre de la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) en charge du transport urbain pour le syndicat mixte Péribus, la communauté d'agglomération périgourdine (CAP), qui en assure l'administration, a créé par délibération en date du 30 novembre 2012 un emploi d'agent comptable spécial afin de procéder à son recrutement au cours du premier semestre 2013 dans la perspective de préparer ce dossier.

**Qu'** à ce titre une commission de recrutement a eu lieu le 5 mars 2013, à l'issue de laquelle, la candidature d'un agent fonctionnaire, attaché territorial, a été retenue.

Compte tenu de la position statutaire de cet agent, l'intéressée a été recruté à la Communauté d'Agglomération Périgourdine à compter du 12 juin 2013.

**Considérant que** compte tenu de la nature de l'emploi, cet agent doit être nommé par le Préfet, sur proposition du conseil d'administration, après avis du trésorier payeur général et placé sous l'autorité administrative du directeur (l'article 15 du décret n° 85-891 du 16 août 1985). Des avis favorables ont été émis sur la candidature de l'intéressée.

**Considérant que** de plus, eu égard au statut juridique de l'EPIC qui n'est pas une collectivité territoriale, l'agent ne peut être que détaché ou mis à disposition de cet établissement. La deuxième solution étant plus adaptée à la fois pour l'agent et pour les employeurs respectifs, il est proposé de signer une convention de mise à disposition sur les bases suivantes :

- Mise à disposition de la CAP d'un fonctionnaire territorial, attaché territorial, pour un an, à compter du 1/7/2013, renouvelable par reconduction expresse
- L'EPIC remboursera à la CAP le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à cet agent mis à disposition, tous les trimestres à terme échu.

**Considérant que** la commission administrative paritaire placée auprès du CDG24 a également été saisi en date du 25 juin 2013.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :**

- de signer une convention de mise à disposition d'un agent de la CAP auprès de l'EPIC PERIBUS, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pour un an, renouvelable par reconduction expresse,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents correspondants

**Délibération votée à l'unanimité**

Délibération publiée le 05 JUL. 2013  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du

Pour extrait conforme,  
Périgueux, le 09 JUL. 2013

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice Président de l'administration générale,  
Jean Guy NASSEYS

